

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 avril 2022

**Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINO**

N° 31

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 04/05/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/05/2022
(accusé de réception du 03/05/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subvention 2022 au Centre intercommunal d'action sociale

Afin de permettre au Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de mener à bien ses missions dans le cadre de la gestion des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et du Centre local d'information et de coordination (CLIC), il est proposé au conseil communautaire de lui allouer une subvention de fonctionnement de 653 131 € au titre de l'année 2022.

Afin d'équilibrer son budget principal pour l'année 2022, le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale sollicite une subvention de Quimper Bretagne Occidentale pour un montant de 653 131 €.

258.37 postes en équivalent temps complet permettent au CIAS de remplir les différentes missions qui lui incombent.

Le CIAS gère un budget principal et cinq budgets annexes (1 CLIC et 4 EHPAD) représentant une enveloppe globale d'environ 16.5 millions d'euros.

1. La gestion des EHPAD

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CIAS assure la gestion des 4 EHPAD auparavant gérés par les CCAS / CIAS du territoire de l'agglomération :

- EHPAD Flora Tristan à Briec (capacité d'accueil : 85 places) ;
- EHPAD de Coat Kerhuel à Ergué-Gabéric (capacité d'accueil : 60 places) ;
- EHPAD du Steïr à Plogonnec (capacité d'accueil : 76 places) ;

- EHPAD Les Bruyères – Les Magnolias à Quimper (capacité d'accueil : 144 places).

Ces établissements, autorisés par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil départemental du Finistère, bénéficient de dotations annuelles de fonctionnement de ces deux organismes et du produit des loyers facturés aux résidents leur permettant, en principe, de disposer des budgets nécessaires à la prise en charge des résidents qu'ils accueillent.

Toutefois, au titre de 2022, Quimper Bretagne Occidentale participera au fonctionnement des EHPAD au travers du versement :

- d'une enveloppe de 100 000 € destinée à financer le remplacement de l'absentéisme sur l'EHPAD Les Bruyères – Les Magnolias (transfert de charges), ;
- d'une enveloppe de 30 000 € destinée à compenser le régime indemnitaire de l'EHPAD Coat-Kerhuel (transfert de charges) ;
- d'une enveloppe de 74 000 € destinée à financer deux postes d'auxiliaires de soins sur l'EHPAD Bruyères-Magnolias (transfert de charges).

Les transferts de charges évoqués ici sont liés aux transferts de compétences EHPAD. En effet, la collectivité d'origine qui transfère une compétence doit également transférer les moyens qu'elles dédiaient auparavant à sa mise en œuvre pour maintenir le même niveau de service avant et après transfert.

2. La gestion du CLIC

Le CLIC, service autorisé par le Département, assure les missions suivantes :

- accueil, écoute, information, conseil et soutien aux personnes âgées qui sont à domicile et à leur entourage ;
- évaluation des besoins de la personne et élaboration de son projet d'accompagnement si nécessaire.

L'action du CLIC vise à fournir une information spécialisée à la situation de la personne et l'orientation vers les offres et les aides adaptées. Il peut également mettre en place des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie.

Afin d'assurer les missions confiées, le CLIC dispose de l'intervention de 6 agents du CIAS pour 4,55 ETP (1 responsable de service, 3 assistants socio-éducatif, 0.35 ergothérapeute et 0.20 psychologue).

Les propositions budgétaires 2022 du CLIC s'élèvent à 6 344.10 € en section d'investissement et à 262 262.74 € en section de fonctionnement (+8 % par rapport aux propositions 2020 du fait de la transformation du poste d'un agent).

Dans le cadre de son autorisation par le Département, le CLIC bénéficie d'une dotation de fonctionnement annuelle.

Pour 2022, le montant sollicité auprès du Département s'élève à 94 182.13 € (eu augmentation par rapport au montant sollicité en 2021).

Afin d'équilibrer le budget du CLIC, QBO verse au CLIC via le budget principal du CIAS une subvention de 145 284,35 € (135 284.35 € de subvention d'équilibre et 10 000 € de financement des mesures de revalorisations sociales).

3. La gestion du CIAS

Afin d'assurer la gestion du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale, le budget principal finance :

- 0.60 ETP de DGA Solidarités,
- 0.70 ETP de directrice PA/PH.

Par ailleurs et par parallélisme des formes avec le budget principal du CCAS, le budget principal du CIAS finance trois postes tremplins destinés aux agents titulaires en reclassement médical ayant été déclarés inaptes à leur fonction. De même, le budget formation nécessaire à la reconversion de ces agents est inscrit au budget principal du CIAS, ainsi que les crédits relatifs aux actions bien être à destination des EHPAD, ou enfin, l'enveloppe de temps de coordination des EHPAD

Diverses dépenses nécessaires au fonctionnement du CIAS sont également prévues (affranchissement, frais de reliure, frais d'annonce et d'insertion...).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'allouer au CIAS une subvention de 653 131 € au titre de l'exercice 2022 (imputation budgétaire 520 657362 900). Cette subvention permettra au CIAS d'équilibrer son budget principal ainsi que celui du CLIC.